



LOI « TRAVAIL » TOUT « BÉNEF » POUR LE MEDEF !

**TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-E-S,
TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-E-S !**

Le projet de loi El Khomri dit « Loi travail » dont le vote a été fixé au 17 mai 2016 est un texte écrit par et pour les patrons des grandes entreprises. Ce projet de loi est la continuité des lois scélérates REBSAMEN et MACRON visant à la destruction pure et simple du droit du travail.

Si le cadre de cette loi devait rester en l'état, les directions pourraient maintenant :

- ⇒ Licencier n'importe qui en cas de baisse du chiffre d'affaire
- ⇒ Licencier n'importe qui en cas de "transfert d'entreprise ou d'activité"
- ⇒ Les accords d'entreprise seront remis en question tous les 5 ans
- ⇒ Par accord d'entreprise, la direction pourra baisser les salaires et/ou augmenter le temps de travail même sans difficultés financières.
- ⇒ Permettre à un accord d'entreprise d'être moins favorable que le code du travail
- ⇒ Les temps d'astreintes pourront être compensés, soit par des temps de repos, soit par des compensations financières, au choix de l'employeur
- ⇒ Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendu possible
- ⇒ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soit payées en 5 fois, 3 ans plus tard
- ⇒ La durée et les modalités du congé sabbatique ne sont plus garanties par la loi
- ⇒ Les négociations annuelles sur les salaires pourront être organisées tous les 3 ans
- ⇒ Temps partiel : heures complémentaires moins payées
- ⇒ Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels
- ⇒ La visite médicale d'embauche est transformée en simple visite d'information

7 français sur 10 sont contre ce projet de loi, et plus d'un million de personnes ont signé une pétition exigeant le retrait de celui-ci.

Depuis le 9 mars 2016, la lutte s'organise et diverses mobilisations ont déjà eu lieu regroupant plusieurs centaines de milliers de salariés, chômeurs, précaires, étudiants, lycéens, retraités...

Face à la mobilisation, le gouvernement est passé en force avec le recours au fameux 49-3 le mardi 10 mai 2016. Cette procédure, véritable déni de démocratie, permet d'outrepasser le vote de l'Assemblée Nationale.

François Hollande le disait lui-même en 2006 lorsqu'il était premier secrétaire du Parti socialiste et qu'il condamnait le recours à l'article 49-3 lors des débats sur le CPE : « Le 49-3 est une brutalité, le 49-3 est un déni de démocratie, le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire ».

➤ **Que l'on soit syndiqué à la CGT ou pas, quel que soit le poste occupé dans l'entreprise, chacun de nous est concerné.**

➤ **Que l'on ait des enfants ou pas, que répondrons-nous aux futures générations qui nous reprocheront d'avoir laissé faire ?**



MOBILISONS-NOUS FORTEMENT

LES 17 ET 19 MAI 2016